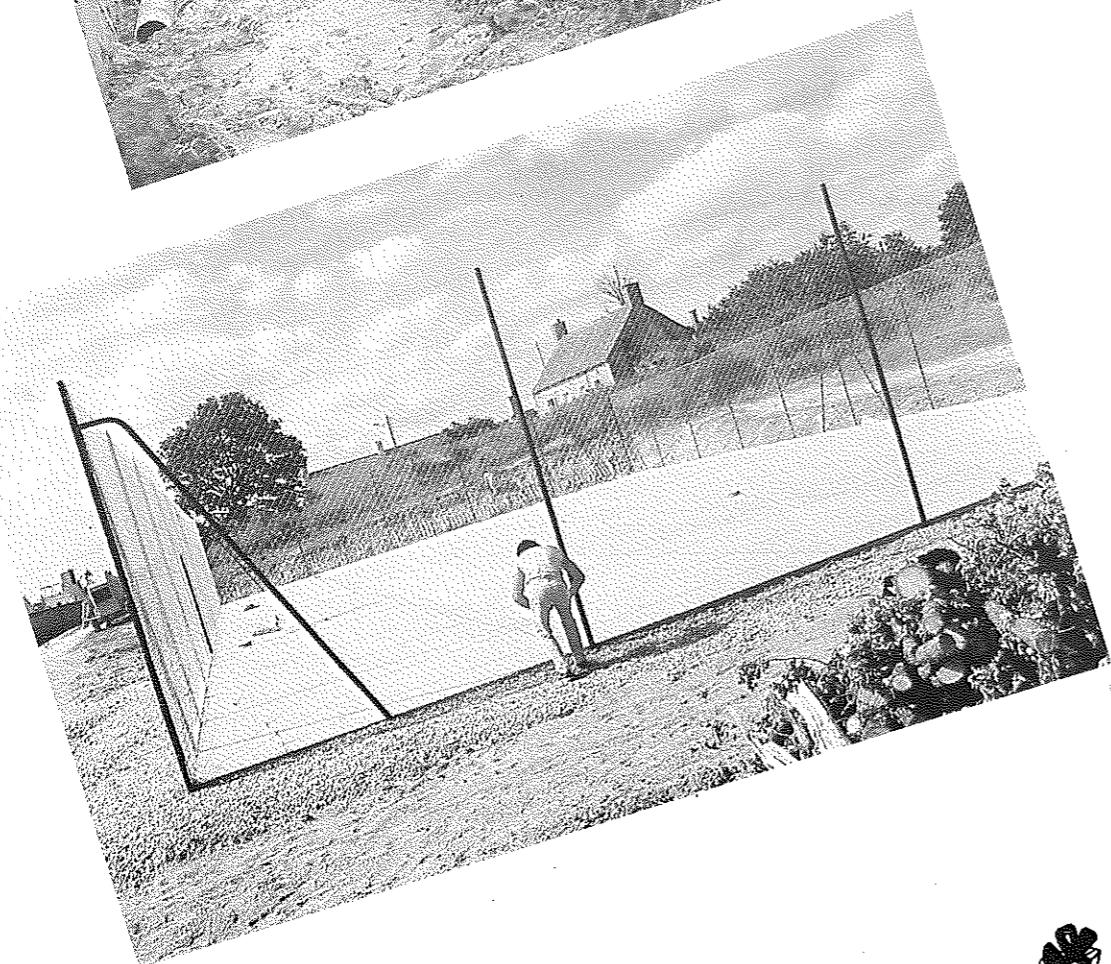
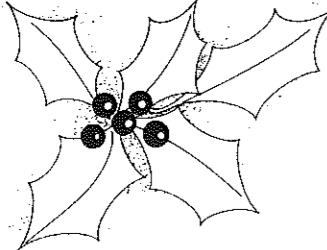


Ecommoy. — Rue Principale



St-Ouen  
en-Belin

JANVIER 88



## ***Le mot du Maire***

*Permettez-moi de vous présenter, à vous-même, ainsi qu'aux membres de votre famille, mes vœux les plus sincères et très cordiaux pour 1988.*

*Comme tous les Maires de France, je suis confronté à des exigences toujours plus grandes de la part de mes administrés. Un problème essentiel pour le Maire en milieu rural, c'est qu'il n'a pas de support technique sur lequel s'appuyer, alors qu'il doit être compétent partout.*

*Par ailleurs, le Maire doit communiquer avec tout le monde. Mais il est difficile, quand on est issu d'un groupe, de faire l'unanimité dans les autres catégories de la population. Ce dont je puis être fier : avoir toujours laissé mes intérêts personnels à la porte de la Mairie, ce qui n'est pas le cas de tous les élus dans les petites communes.*

*Il est probable que dans un avenir proche, l'ensemble des tâches au sein d'une mairie se transformera pour aboutir à une répartition dont le schéma idéal sera le suivant : Le Maire entreprendra, le secrétariat de mairie managera; Le Maire va laisser au secrétariat le soin de faire tourner la machine Mairie pour se consacrer d'avantage à l'avenir de l'entité commune.*

*Être un bon gestionnaire n'est plus suffisant, c'est même un minimum électoral. Le maire bâtisseur a vécu, place au Maire stratège. C'est à ce prix que le premier magistrat de la commune pourra répondre aux besoins économiques donc expansionnistes, manifestés par ses administrés.*

*Mesdames, Messieurs, je formule mes vœux les plus chaleureux pour vous-même, pour tous les êtres qui vous sont chers, pour notre commune.*

***Jean FROMONT  
Maire de Saint-Ouen-en-Belin***

# ACTIVITÉS COMMUNALES

L'un des faits marquants de l'année écoulée aura été sans doute la réalisation de la 2ème tranche du lotissement de la CHANVREIRIE. L'exécution de la 1ère partie n'ayant pas posé de problèmes majeurs, la vente des 7 premiers lots s'étant effectué normalement, il était de bonne logique de passer à l'étape suivante. Commencés en juillet 87, les travaux sont actuellement terminés et les 13 lots concernés disponibles à la vente pour des prix compris entre 62650 et 77882 F selon la surface.

Le coût total des travaux, c'est à dire : création de voirie, des réseaux d'eau et d'assainissement, électricité, téléphone, éclairage, aura été de 592798 F pour la première tranche et de 755856 F pour la seconde.

Il ne restera plus à effectuer que la réalisation des espaces verts, ceci en concertation avec les riverains.

Tous les renseignements concernant les lots disponibles peuvent être obtenus au secrétariat de la mairie.

Le cours de tennis de la butte St-Mamert était prévu par une décision municipale en Juin 86. Dès l'obtention de la subvention de Jeunesse et Sports, les travaux commençaient et s'achevaient en août 87.

Équipement désiré, souhaité, attendu à juste titre au vu du taux d'occupation record obtenu dès les premiers jours de sa mise en service.

Vous avez sans doute remarqué que désormais les places et les rues du bourg portaient toutes un nom rappelant des personnages et des événements locaux marquants ou alors perennisant un nom consacré par l'usage.



Cette photo a été prise sur notre commune. Vous constatez la présence de 6 emballages de produits chimiques. Compte-tenu de l'emplacement de cette "décharge sauvage" il y a certainement pollution. La C.A.D.S. met à la disposition des agriculteurs un container pour recueillir ce type d'emballage. Un peu de civisme...

# ASSOCIATION FAMILIALE RURALE



## LES SERVICES AIDES MÉNAGÈRES ET ASSISTANTES MÉNAGÈRES

Sont maintenant bien connus des Audonniens.

La différence entre les deux services se situe uniquement sur un plan administratif.

**Le Service Aide ménagère :** s'adresse aux personnes retraitées et la caisse de retraite participe financièrement.

**Le Service Assistante ménagère :** s'adresse à toute personne retraitée ou non qui souhaite embaucher du personnel. Ce service assure les tâches administratives (bulletin de salaire, déclaration URSSAF etc...).

**Informations Importantes :** Le droit à l'exonération des charges patronales de la Sécurité Sociale pour toute personne âgée de + de 70 ans ou de l'un des membres du couple ayant + de 70 ans. C'est une mesure sociale intéressante puisqu'elle permet aux personnes âgées d'être aidées sans trop de frais et l'aide ménagère d'avoir une couverture sociale.

Pour information complémentaire sur les services, vous pouvez vous référer au journal de l'an dernier ou auprès des responsables AFR.

## INFORMATIONS DIVERSES JEUNESSE

Après le succès de Mulsanne, un nouveau rassemblement jeunesse est prévu le Samedi 7 Mai de 14 à 24 H. Aux Étangs de Lavardin sur le thème "Les Olympiades du rire".

## LA PAROLE AUX JEUNES FAMILLES

Début 88 une enquête sera proposée par la fédération pour mieux connaître les besoins des jeunes familles de notre commune.

## BOURSE AUX VÊTEMENTS

Du printemps est prévue en Mars à St-Gervais-en-Belin.

## GYM

Une vingtaine de personnes se retrouvent chaque semaine pour entretenir leur forme physique. Soirée galette en janvier, soirée détente en plein air au mois de juin complètent l'ambiance dynamique de cette activité. Venez nous rejoindre même en cours d'année, les inscriptions se font au trimestre.

## Après-midi créatifs

Des après-midi créatifs pour les enfants sont prévus pour l'année pendant les vacances scolaires avec une personne expérimentée.

## Bourse de Puériculture

La bourse de puériculture est toujours appréciée par les jeunes parents. Nous avons eu cette année plus de 550 dépôts en automne. N'hésitez pas à nous apporter : siège auto, parc, poussette, baby-relax, malette de toilette, table à langer, baignoire etc...

## CAMP ADOLESCENT

Un camp adolescent est prévu en juillet 1988 pour les jeunes de 15-16 ans. Partir en petit groupe, vacances rêvées pour les jeunes.

Aides financières possibles :

- les aides par les comités d'entreprise.
- les aides sous forme de bons vacances.

Chaque année les familles ayant droit à l'aide aux vacances reçoivent au mois d'avril le montant journalier des bons vacances. En utilisant pendant 15 jours ces bons vacances collectifs pour les enfants, vous pouvez encore bénéficier de 15 jours d'aide en vacances famille.

L'association vous propose des possibilités de paiement en trois ou quatre versements étagés sur plusieurs mois. Pour tous renseignements pensez-y maintenant. Mme Marcel, tél : 43 87 45 55.





# ÉTAT CIVIL 1987

## Nous avons accueilli en 1987

- Mlle GOUX Véronique, à Chambron.
- M. et Mme GOUX Ambroise, à Chambron.
- M. et Mme COURTIN, à la Briolette.
- M. et Mme JAKUBOWSKI J.-Louis, à la Résidence de la Chanvrerie.
- M. et Mme MICHEL André, Le Champ du Tertre.
- M. et Mme CHESNEAU J.-Claude, Résidence de la Chanvrerie.
- M. et Mme BOUCHET Christian, Résidence de la Chanvrerie.
- M. et Mme GOBERT Henri, Le Bourg, rue St-Mamert.
- M. et Mme GAUTHIER Didier, Station Service au Bourg.
- M. et Mme DIDELOT Marcel, Le Bourg, rue St-Mamert.
- M. et Mme RIOLON Roland, Boucherie rue St-Mamert.
- Mme RENAUDIN Germaine, Le Bourg, rue de La Forge.
- M. et Mme CHOLLET J.-Olivier, Résidence de la Barre.
- M. GOUHIER Pascal, Le Bourg, rue St-Mamert.
- Mme GOULETTE Annick, Les Trois Maillets.
- M. BOULON J.-Yves, Mme AUBRY Lysiane, La Chapirière.
- M. et Mme CORVASIER Philippe, Le Pt Reuchou.
- M. ROCHER J.-Yves, Mme BOULAY Odile, La Bondonière.
- M. BOUTREUX Joël, Mme BONILLA-COMAS Maria Carme, La Foire.
- M. et Mme BOURREAU J.-Luc, La Briolette.
- M. et Mme LEGEARD J.-Yves, Résidence de la Chanvrerie.
- M. et Mme BETTINGER Jules, Le Bourg, rue St-Mamert.

## Ont quitté la Commune :

- M. et Mme MALLET J.-Paul, pour Mansigné.
- M. et Mme REUTIN J.-Luc, pour Caen.
- M. et Mme REFOURD Guy, pour Yvré-le-Polin.
- M. PONCHATEAU Pascal, pour Le Mans.

- Mme PITOIS Yvonne, pour Mansigné.
- Mme PIMBERT Claudine, pour Arnage.
- Mme DELETANG Simone, pour Bois d'Arcy (78).
- M. BAGOT Denis, ROUAULT Laurence, pour Le Mans.
- M. GOUPIL René, pour Teloché.
- M. et Mme CAHOREAU J.-Luc, pour St-Biez-en-Belin.
- M. et Mme MARTIN René, pour Le Mans.
- M. et Mme BESNARD J.-Louis, pour Le Mans.
- M. CALIPPE Yves et BOULON Isabelle, pour Le Mans.
- M. LOUÉ Christian, LE CHEVALIER M.-Christine, pour Cérans Foulletourte.
- M. et Mme LEGER Jacques, pour La Rochelle.
- M. et Mme YVORRA, pour La Plaine-St-Denis.
- M. et Mme ANGIBAUD, pour Mansigné.

## NAISSANCES :

LEBATTEUX Hugues, 27 décembre 86, résidence de la Chanvrerie.  
 POUSSE Julien, 5 janvier 87, « Les Lauriers ».  
 METAYER Fiorella, 26 janvier 87, « La Béurichotterie ».  
 BRIERE Baptiste, 24 février 87, « La Richardière ».  
 FLACHET Nadège, 9 mars 87, Résidence de La Barre.  
 MARCEL Fabien, 23 mars 87, « Les Devants ».  
 REUTIN Matthieu, 9 mai 87, « Le Tertre ».  
 COULON Julie, 13 mai 87, « Le Bourg », Rte de la Poissonnière.  
 GOUBIL Louise, 26 mai 87, Résidence de La Barre.  
 BONE Vincent, 27 juin 87, « Le Grand Reuchou ».  
 BAUDRY Marianne, 27 juin 87, « La Touchardière ».  
 GUYON Thomas, 10 août 87, « La Ruauté ».  
 MARTINEAU Cédric, 28 octobre 87, « La Croix ».  
 VILLEDIEU Romain, 29 octobre 87, Résidence de la Barre.  
 BOUCHET Jérémy, 31 octobre 87, Résidence de la Chanvrerie.

## MARIAGES :

PASQUIER Marc et DA SILVA Françoise, 11 avril 87.  
 DAVOINE Dominique et CORVASIER Patricia, 30 mai 87.  
 HUREAU Michel et LAMACHE Martine, 6 juin 87.  
 MICHELIN Denis et BRUNEAU Arlette, 4 Juillet 87.  
 ROCHE Olivier et HEE Pascale, 29 août 87.

## DÉCÈS :

PIMBERT J.-François, 28 mars, 40 ans.  
 LEROI Patrice, 6 mai, 29 ans  
 CHASSEVENT Marie, veuve BIGNON, 20 août, 87 ans.  
 ROCHER Bruno, 11 octobre, 21 ans.



21 Juin - 100 ans pour Madame GUIOT

Bon Anniversaire Antoinette !

## E.D.F. - G.D.F.

Les bureaux du district d'Arnage ont été transférés :  
 1, rue Pierre Mendès France (Zone Artisanale)  
**MULSANNE**

Les nouveaux numéros de téléphone sont :

**Accueil clientèle :** 43.42.57.66

**Dépannage électrique :** 43.42.59.00

**Dépannage gaz :** 43.42.58.77

## SAINT-OUEN-EN-BELIN :

### Des usages locaux en belinois, au début du siècle...



Au début du siècle, chaque paysan devait connaître les usages locaux, définissant les droits et les devoirs de chacun. Toute la collectivité rurale d'un même pays, regissait son espace et son temps, à partir d'usages coutumiers transmis oralement de génération en génération.

Les usages comprenaient toutes les pratiques ordinaires d'un pays, par rapport aux différentes affaires, qui se traitent parmi les hommes. Ces usages sont nés au fil des siècles, des nécessités de la vie courante et non, de l'autorité du pouvoir politique ou du pouvoir judiciaire : nécessité fait loi !

Ils étaient acceptés par tous les habitants d'une même contrée, comme référence patrimoniale, pour toutes les contestations et litiges, entraînés par la vie commune sur un même territoire.

Ils se transmettaient par la tradition orale. La première classification écrite des usages locaux en Sarthe, date de 1845, elle fut révisée en 1855 et en 1913. Il faut attendre la loi du 3 janvier 1924, constitutive des Chambres d'Agriculture et son article 24, pour arriver à une codification des dits usages.

C'est à partir des 3 premières classifications, que nous avons élaboré cette modeste contribution sur les usages du fermage dans le Belinois.

En matière de baux, il fallait en 1900 dans le Belinois distinguer : Les baux à loyer, les baux à ferme, les baux à colonage partiaire, les baux des terres volontées, les baux à croissance ...

Nous nous contenterons des baux à ferme, pour cette fois. En Belinois, il y a affermement si les terres louées avec la maison forment la partie principale de la ferme, dans le cas contraire il y a simple location.

Prenons le cas de Joseph l'Entrant, qui va affermer la Poussinière, tenue par Albert Le Sortant, qui a annoncé à son propriétaire qu'il allait quitter la ferme. La durée du bail est fixée à un an, tacitement renouvelable. Le changement de fermier devra se faire au 1<sup>er</sup> Mai ou au 1<sup>er</sup> Novembre, avec dans chaque cas des usages différents.

Albert Le Sortant, remettra directement les clefs à Joseph l'Entrant, le jour de la sortie à midi. Ce même jour il ira chez son propriétaire payer le fermage de l'année, ainsi que les charges prévues au contrat. On les nomme, faisances ou subsides, elles constituent le plus souvent, en charrois, beurre, œufs, volailles, pommes à couteau, marrons ou noix... Il paye son fermage en argent ou en nature, dans ce dernier cas, seul le blé est accepté en Belin. Le blé doit être loyal et marchand, c'est à dire, sain, propre, sans odeur et ne referrant pas plus de 5 % d'impuretés !

Ensuite, Joseph l'Entrant, Albert Le Sortant, le propriétaire ou un expert commis par lui, vont aller faire le tour de la ferme, si cela n'a pas été fait dans les trois mois précédents la date de sortie. En fonction de la date de ce premier état des lieux, l'Entrant peut demander une seconde visite, pour juger de l'ensemencement, et ce jusqu'à la récolte.

La visite de sortie est très détaillée et très précise, car sont à la charge d'Albert Le Sortant :

- Le bon état des sols des bâtiments et des aires à battre. On bat encore au fléau, la machine (la mécanique) commence juste à être utilisée, surtout par des entrepreneurs.

- L'entretien des mangroires, râteliers, auges et crèches, mais il ne doit pas les remplacer si elles sont usées.

- l'entretien des cours, chemins, chaussées, douves, fossés, talus, barrières, échalières, caniveaux, mares et pressoir si ce dernier appartient à la ferme.

- En Belin, et c'est une exception en Sarthe, il n'est pas tenu au nettoyage des gouttières et des descentes de toit.

- Il doit l'entretien des bas de murs intérieurs des bâtiments jusqu'à la hauteur d'une toise (mais pas à l'extérieur).

- Il doit le recrépiillage des murs et des enduits dans la maison sauf si les dégâts proviennent de l'humidité ou du salpêtre.

- Il doit le remplacement des vitres, de la bouche de four, l'entretien des portes et fenêtres (sauf vétusté).

- Il doit remplacer les carreaux du sol et du four, s'ils sont détériorés, mais une simple fêlure se traduit, par une indemnité de moins-value. Pour le four, l'aire doit être en état de cuire le pain convenablement.

- Il doit l'entretien de toutes les clôtures, mais pas celui des toitures.

## **SAINTOUEN-EN-BELIN :**

### **Des usages locaux en belinois, au début du siècle...**

#### **SUR LES TERRES**

Joseph l'Entrant, veillera avec le propriétaire, à ce que Albert Le Sortant ait entretenu les clôtures selon les us : clôtures vives où sèches, fossés et rigoles de drainage.

#### **SUR LES PRÉS**

Binage d'une toise autour des arbres fruitiers ou à cidre. Destruction des ronces et chardons, extirpation des rampants d'épine, arasage des taupinières et fourmilières. Si de la haie vive manque, elle doit être complétée par du palis sec ou du plessage. Les mares et douves doivent être curées en temps, les terres de curage, séchées et épandues. Le hennetonnage, l'échenillage sera fait, le gui, les rejets et les gourmands seront ôtés des arbres à fruits.

#### **AU PUITS**

Albert Le Sortant, reprendra la corde, la chaîne et la main de fer, et Joseph l'Entrant installera les siennes. A la Cave, on vérifiera que les chantiers à futs sont en place et en état.

#### **RAPPORT ENTRE L'ENTRANT ET LE SORTANT,** pendant l'année de sortie :

Selon que la sortie se fait au 1<sup>er</sup> Mai où au 1<sup>er</sup> Novembre, les obligations sont différentes. Le déménagement du Sortant doit être terminé le jour même de sa sortie. Le Sortant de la Toussaint, est tenu de loger et de nourrir les journaliers et les chevaux occupés au battage. Il doit laisser sur la ferme les fourrages non consommés.

Joseph l'entrant doit faire les blanchissages à la chaux des bâtiments. Albert avant de partir, pourra enlever du jardin potager, les légumes arrivés à maturité, mais devra laisser les autres. S'il a fait une pépirière, il pourra l'enlever où l'abandonner sans dommage. Si la sortie se fait au 1<sup>er</sup> Mai, Albert sera tenu de laisser Joseph venir sur la ferme, tailler et cultiver la vigne, ces travaux doivent être terminés au 1<sup>er</sup> Avril.

#### **POUR LE BOIS**

Les émondades appartiennent à celui qui a fait la coupe. Mais le sortant ne peut disposer que des émondades et triques faites l'hiver précédent et ne peut dévancer une coupe. Les coupes se font du 1<sup>er</sup> Novembre au 1<sup>er</sup> Avril. Pour les haies mitoyennes, la largeur est de une toise et la hauteur de une toise et un pied (1,33 m) la coupe a lieu à 3 ans. Le sortant doit laisser le même nombre d'arbres qu'à son entrée (sauf arbres morts ou vifs enlevés par le propriétaire).

#### **ENSEMENCEMENTS ET RÉCOLTES**

Le fermier entrant doit trouver libre le tiers ou le quart de la ferme (suivant l'assoulement) ainsi que la totalité des prés et des herbages. Le sortant de novembre doit faire les semaines d'automne avant sa sortie, avec une tolérance jusqu'au 15 novembre. Dans les deux cas, de mai et de novembre, le sortant doit livrer des terres sous écot de froment, d'avoine, d'orge ou de chanvre selon l'assoulement adopté. L'ensemencement des petits grains est à la charge de l'entrant. Le sortant de mai est tenu de laisser l'entrant venir faire à partir du 1<sup>er</sup> février, les travaux préparatoires pour l'ensemencement des petits grains et des potages.

#### **BLÉ**

Le sortant de novembre est tenu de faire la récolte des blés et de la charroyer.

L'entrant doit faire un prélèvement de semence sur cette récolte, sur la base de 100 litres de froment pour 44 ares, et 70 litres pour le seigle.

Les récoltes doivent être enlevées à la sortie du fermier, mais le sortant de mai, qui revient sur la ferme partager la récolte de céréales qu'il a ensemencé, doit enlever son grain le jour même du battage.



#### **BATTAGE**

Le battage de tous les grains doit être terminé au 1<sup>er</sup> octobre. Les frais de battage sont à la charge du sortant, qui devra laisser toutes les pailles sur la ferme s'il sort le 1<sup>er</sup> novembre et seulement 1/6 s'il sort en mai. Dans les deux cas, il peut consommer, sur place, toutes les courtes pailles.

Le sortant de novembre doit engager la récolte, et mettre les pailles en barges, mais l'entrant doit lui fournir un homme pour l'aider. S'il sort en mai, il doit engranger la récolte mais c'est l'entrant qui met en meules les pailles battues.

#### **FOURRAGES**

La moitié des terrains ensemencés en blé, après l'enlèvement de la récolte, sont laissés à la disposition de l'entrant, pour y semer le trèfle incarnat et les navets. Il peut ensemencer en luzerne et en trèfle vert, les terres semées en céréales par son prédecesseur.

Le sortant peut faire consommer par ses bêtes la totalité des vieux trèfles et a le droit de laisser son trèfle venir à graines. L'entrant peut venir semer du trèfle dans les ensemencés de gros et de menus grains.

Pour les gros grains, il doit le faire en saison convenable, après en avoir prévenu le sortant.

Pour le menu grain, le sortant doit prévenir son successeur (s'il le connaît, ou à défaut le propriétaire) des parcelles qu'il va ensemencer.

Si l'entrant veut semer en prairie artificielle, une pièce emblavée par le sortant, il a le droit de le faire, en prévenant le sortant une semaine avant.

Le pacage des jeunes trèfles n'est pas permis au printemps précédent la sortie.

Le sortant de novembre, peut faire pacager ses prés jusqu'à la Toussaint, et faucher les regains. Le sortant de mai, peut le faire jusqu'à noël.

#### **FOINS**

Le sortant de mai, laisse à son successeur 1/6 du foin. S'il sort en novembre, il laisse la totalité s'il n'ensemence pas, et les 2/3 s'il ensemence.

Le partage des foins se fait sur pied, au moment de la récolte. Lorsque le foin est récolté, le sortant dispose jusqu'à sa sortie des menus pailles et trèfles pour ses animaux.

Le sortant fait à ses frais, les récoltes de foin et fourrage même celles qui doivent être partagées. L'emplacement des meules est désigné par l'entrant, mais le meulage et l'engrangement sont fait par le sortant.

#### **TRAVAUX SUR PRÉS**

L'entrant de Mai, peut faire les travaux d'amélioration dans les prairies naturelles avant son entrée, dès que le sortant n'y a plus droit (noël).

#### **SARCLAGE**

L'entrant a le droit de venir au printemps, avant la floraison sarcler les gros blés.

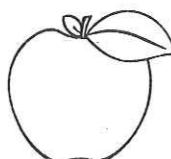
#### **CHOUX ET PLANTES POTAGÈRES / CHANVRE**

Le sortant n'est pas tenu de laisser des choux, s'il peut prouver qu'il n'en a pas trouvés à son entrée. Faute de preuve il doit laisser 300 choux par hectare de terre en culture.

Le sortant de la Toussaint a le droit de faire des pommes de terre sur toute la cotaison, il peut les fumer et les enlever à sa sortie. Il peut aussi enlever et vendre les citrouilles, mais les fanes des unes et des autres sont réservées à l'entrant.

#### **POMMES À CIDRE**

Le sortant du 1<sup>er</sup> novembre doit avoir enlevé ses pommes ou son cidre avant la sortie.



#### **FUMIERS ET ENGRAIS**

Le sortant de mai peut utiliser les fumiers jusqu'à sa sortie, celui de novembre jusqu'au 24 juin. Les fougères sont au sortant, s'il les utilise sur la ferme.

L'entrant n'a pas le droit de venir à l'avance ratisser et amulonner les feuilles, sapinettes et matières à engrais. L'entrant peut "bœler" la bruyère avant son entrée, pour ses besoins futurs. Le sortant de mai, doit laisser la moitié de la bruyère coupée. Si la coupe a été retardée, il doit une indemnité.

Le sortant ne doit pas mettre les débris du vannage sur son fumier, mais en faire un tas à part. De même il n'a pas le droit d'emmener ses cendres.

Le fermier n'est pas tenu d'ébouquer ses marrons sur place, mais il doit laisser les bogues si les marrons ont été épluchés avant sa sortie.

## **SAINT-OUEN-EN-BELIN :**

### **Des usages locaux en belinois, au début du siècle...**

#### **ASSOLEMENT**

Par tiers pour les fermes de plus de 9 hectares, par demi ou par tiers, pour les bordages (moins de 9 Ha).

Le fermier ne peut dessoler ou supprimer l'assoulement. La jachère n'est plus obligatoire et dans certains contrats le fermier peut modifier l'assoulement en cours de bail, à condition de ne pas faire deux ensemencements sur le même engrais et de rendre à la sortie, les terres sur l'assoulement trouvé à l'entrée.

Les labours des ensemencements d'hiver se font du 15 octobre au 15 novembre et pour les semis de printemps, avant le 1<sup>er</sup> avril. La quantité de froment à l'hectare en semence, est de II double-décalitres.

Les engrains du lieu, peuvent être utilisés pour fumer les prés sauf, les terreaux. Les engrains verts enfouis à la floraison compte pour 1/2 fumier.

L'emploi de chaux est autorisé, ainsi que le planterage sur les plantes fourragères.

#### **CHEVAUX ET BŒUFS**

Les chevaux et bœufs de travail peuvent être utilisés hors de la ferme. Lorsqu'ils sont loués à la journée, ils doivent être rendus, du 1<sup>er</sup> Mars au 30 septembre à 22 H et du 1<sup>er</sup> octobre à la fin février à 20 H.

#### **USAGES DE FAIRE VALOIR**

Le fermier doit conserver une portion de terre libre au pied des haies : Le Chaintre, large de 2 toises.

Le chaintre peut être boisé, et sa coupe faite à 7 ans. Les coupes de haie de bois blanc (osier, coudrier, saules) sont faites à six ans, les haies de bois dures à 8 ans. Dans les coupes de haies vives, le fermier doit laisser des baliveaux. Mais, dans les tailles de souches, truisses, ou tetard, il ne doit pas laisser de longs brins.

Les ronces se coupent chaque année, les épines à 7 ans, les ajoncs et genêts à 3 ans.

Les coupes de taillis se font à 6 ans (bois tendre) à 8 ans (bois durs) sans obligation de laisser des baliveaux. La vidange de ces coupes est terminée au 1<sup>er</sup> avril, et l'on peut vidanger et débarde à la voiture dans les parcelles. Le bois mort appartient au propriétaire.

#### **LES SAPINS**

Le fermier doit éclaircir les sapinières à 6 ans en laissant 1 pied entre chaque arbre (33 cm), à 10 ans, 2 pieds (66 cm) à 15 ans (3 pieds).

L'émondage des sapins est réservé au propriétaire :

6 couronnes + 1 bouquet	jusqu'à 15 ans
7 couronnes + 1 bouquet	de 15 à 25 ans
9 couronnes + 1 bouquet	de 25 à 30 ans

Le fermier ne peut pas couper les bruyères dans les sapins âgés de moins de 8 ans, au delà la coupe se fait tous les 3 ans.

Au-delà de 15 ans, la sapinière peut recevoir des pacages de bestiaux...

Voilà, quels étaient les usages de nos ancêtres, et grâce à eux, nous avons hérité de ce paysage, qui fait la richesse de tous sur notre commune... mais pour combien de temps encore ?

J.C DESPREZ



## **Club Hakalendes**

Pour notre association, l'année 87 fut marquée par la tentative d'augmenter le nombre de nos adhérents.

Tous les jeunes de St-Ouen et de St-Biez ont été invités à un « après-midi rencontre » où chacun pouvait venir avec ses idées. Peu de personnes ont répondu à notre appel...

Malgré cela, nos activités demeurent et vont bon train. Grâce à la subvention de la Commune, nous allons pouvoir renouveler les costumes des danseurs, et sans doute présenter en 88, un nouveau spectacle de danses folkloriques.

Pour cela, Maryse, l'animatrice, souhaite que d'autres personnes viennent se greffer à son groupe.

Il semble que vous ayez apprécié le changement de date de notre méchoui, puisque vous étiez plus nombreux que les années passées. Pour l'année 88, cette manifestation sera donc maintenue en Juillet.



Une des premières fêtes de Carnaval en 1981.



Méchoui, danse, Bal de Carnaval..., Beaucoup de travail, de temps passé à se préparer, mais quelle satisfaction de vous voir vous amuser ou vous déguiser...

Tous les membres du Club HAKALENDÉS vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 1988.

1988 est là avec pour l'Amicale un calendrier un peu différent.

En effet, un projet de salle communale existant, il nous est apparu nécessaire de décaler la date du bal vers la fin de l'année afin de faire l'économie d'une location de chambrière (5 500 F. en 1987).

Le Bureau a été renouvelé en octobre 87, et nous avons enregistré trois "départs" compensés par trois "arrivées". De plus, le départ à la retraite de Mme FACCA a entraîné l'élection de Mme MARCEL Lydia au poste de trésorier. J'espère que lors du renouvellement du bureau en octobre 88, d'autres parents viendront nous rejoindre et ainsi apporter des idées nouvelles.

Pour ce qui est de cette année, la M.J.C. de Joué l'Abbé présentera à l'école le Samedi 19 Mars 1988 une pièce comique que nous vous invitons à venir voir nombreux. Notre traditionnel concours de pétanque se déroulera au terrain de sports le Samedi 21 Mai 1988. La Kermesse à l'école le Dimanche 26 Juin 1988 marquera la fin de l'année scolaire.

Comme vous le constatez, pas de projets importants cette année, néanmoins, la bibliothèque prend forme grâce à un parent d'élève ; nous achèverons la rénovation de nos stands et chercherons de nouveaux jeux pour la Kermesse.

## **AMICALE LAIQUE**



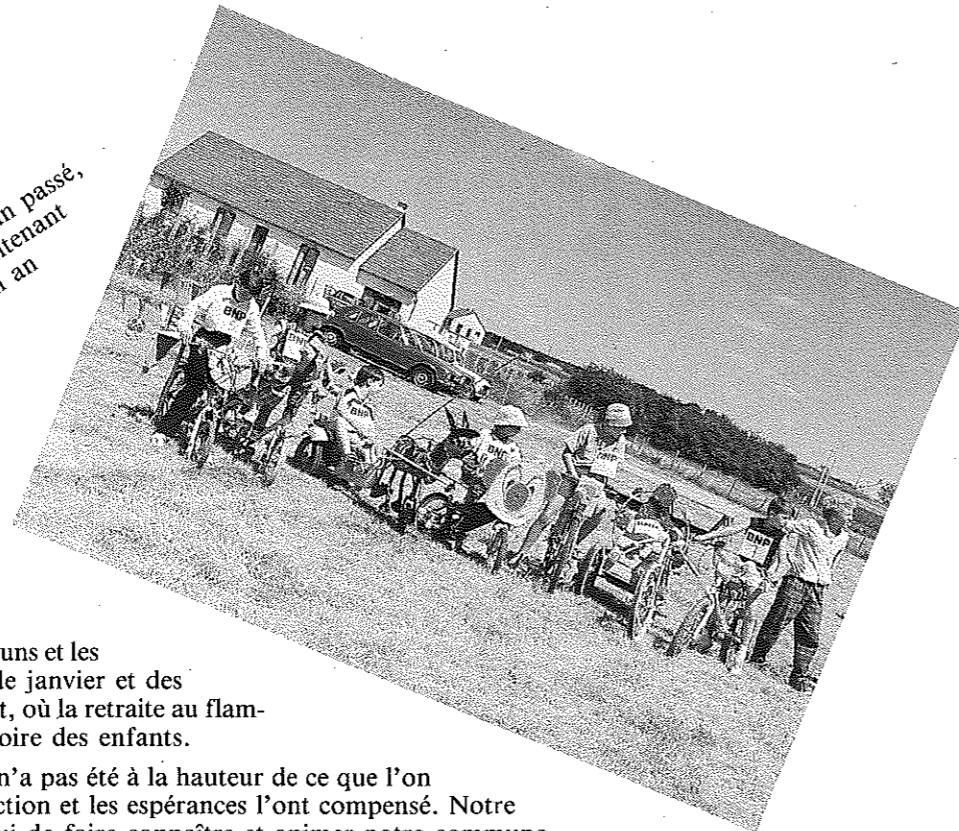
Le Président  
O. PANNIER

Audition des classes de saxophone, clarinette et guitare de l'école de musique d'Écommoy et du Belinois.

Samedi 27 Février 1988  
à 20 h 30 à l'école communale

**A.D.A.R.**

L'A.D.A.R. a désormais un passé,  
puisque elle existe maintenant  
depuis plus d'un an



Vous vous souvenez les uns et les autres de la soirée galette de janvier et des 3 jours d'animation de juillet, où la retraite au flambeaux restera dans la mémoire des enfants.

Si le résultat financier n'a pas été à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre, la satisfaction et les espérances l'ont compensé. Notre seul souhait demeurant celui de faire connaître et animer notre commune.

Nous avions prévu l'organisation d'une journée "Des inventions Sarthoises" le 18 octobre 1987, mais des problèmes techniques et administratifs nous obligaient à décaler en novembre. Or, compte tenu des conditions météorologiques supposées pour l'époque, ainsi d'ailleurs que du manque de structure d'accueil, nous avons dû renoncer à cette manifestation pour 87.

Rassurez-vous, elle aura lieu le **1<sup>er</sup> Mai 1988** et s'y rejoindront une fête foraine ainsi que d'autres animations. Les personnes qui souhaiteraient participer à cette organisation seront les bienvenus. Nous en reparlerons d'ailleurs à notre soirée galette, le **30 Janvier 88**.

Nous ne pouvions évoquer le passé, sans avoir une pensée pour notre regretté Vice-Président, dont la disponibilité et le dévouement auront marqués "les premiers pas" de notre association.

Mais la vie malheureusement est ainsi faite, tantôt de déceptions, tantôt de satisfactions, et aussi important que soit le passé, il nous faut vivre au présent et penser à l'avenir, car ce n'est qu'avec des espérances que l'on peut réaliser. Nous souhaitons à chacun d'en avoir et présentons à tous nos meilleurs vœux 88.

Le Président  
J. OLIVIER

## Cantine Scolaire

La nouvelle année s'est ouverte sur un bilan financier au solde positif de 2 488,02 F.

Rappelons que notre trésorerie est très étayée par les subventions des communes de St-Ouen et St-Biez, ainsi que par les locations du local.

Depuis janvier 87, enfants et personnels ont pu apprécier les bienfaits du chauffage central installé par la commune. Encore merci à la municipalité. Le prix des repas reste inchangé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 87, soit actuellement 11,50 F. Une étude économique chiffre la moyenne nationale à 15 F. (Marseille 10,80 F. - Lyon 14,20 F. - Villeurbanne 12 F.). 35 enfants fréquentent la cantine scolaire chaque jour. (Dans le primaire 1 enfant sur 3, soit 5,8 millions fréquentent une cantine).

Les menus sont affichés à la cantine et à l'école. Parents, vous êtes invités à les consulter et éventuellement à nous faire part de vos remarques.

Quelques menus servis depuis septembre :

☆☆☆

Carottes rapées  
Langue sauce tomate  
Sémoule de couscous  
Glace

☆

Salade composée  
Beef haché  
Petit pois jardinière  
Yaourt

☆

Potage  
Poule au blanc  
Légumes  
Riz au lait.

## CERCLE DES RETRAITÉS

Près de trois années que ce nouveau bureau du Club du 3<sup>e</sup> Âge s'est fondé ! Et voici qu'il a pris le nom de "Cercle des Retraités". Cela rajeunit un peu ; les adhérents étant plus jeunes qu'autrefois du fait des mises en préretraite, et de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Nous avons de nouveaux adhérents qui rejoignent le cercle des plus anciens, deux fois par mois, pour faire une manille ou une belote, ou plus simplement trouver un peu de chaleur humaine au contact d'amis ou d'amies, pour quelques heures, tout en bavardant et en dégustant gâteaux, café et chocolat toujours très appréciés.

Nous espérons agrandir notre cercle avec l'adhésion de nouveaux amis.

Merci à Monsieur le Maire et à son Conseil Municipal pour le repas offert en mai à ses plus de 65 ans.

En juin, nous sommes allés en voyage de deux jours à Belle Ile en Mer. En juillet, nous sommes repartis avec les retraités cantonaux au Puy du Fou, où nous avons pu admirer un merveilleux spectacle de son et lumière. La nuit fut courte pour repartir à l'Ile de Noirmoutier.

En octobre, une journée vendanges en Maine et Loire très appréciée. Beaucoup sont prêts à y retourner tant ils furent chaleureusement accueillis par le vigneron et sa famille. De bons souvenirs !

En novembre, les adhérents se sont donnés rendez-vous pour déguster un bon repas.

Enfin décembre et la fête de la nativité, où chacun redécouvre un enfant en savourant la bûche de Noël.

Il nous reste à vous souhaiter, chers amis et adhérents, une très bonne et heureuse année 1988, et nos vœux de parfaite santé à vous et à ceux qui vous sont chers.

Le Bureau

## U.N.C. - A.F.N.

La section A.F.N. continue ses activités. Cette année, elle a eu le bonheur de voir son porte-drapeau Pierre MEUNIER, décoré des mains de M. Émile PASQUIER, Président, en présence de M. FRO-MONT, Maire. Nous envisageons de continuer.

Nous remercions le Conseil Municipal pour la subvention qu'il accorde.

Le Président

## Amicale des A.C.P.G. 39/45

Notre amicale ne compte malheureusement plus que 8 prisonniers de guerre et 5 veuves.

Chaque année, nous nous retrouvons pour commémorer le 8 Mai et le 11 Novembre. Un petit banquet nous réunit tous en fin d'année.

Nous remercions Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour l'aide qui nous est faite.

A l'occasion de la nouvelle année, nous souhaitons à tous nos camarades et à leur famille, nos meilleurs vœux et bonne santé.

Le Bureau

Manifestation  
de sympathie  
à l'occasion  
des 40 ans  
de Sacerdoce de  
l'abbé BOURG,  
le 21 juin 1987.



## Section FOOTBALL (U.S.S.O.B.)



## UNION SPORTIVE St-Ouen— St-Biez

Nous voici au début de l'année 88. Une nouvelle année pour laquelle tous les membres du bureau ainsi que tous les joueurs de l'U.S.S.O.B., vous adressent leurs meilleurs vœux.

La section compte 60 licenciés environ :

30 seniors qui évoluent en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> division ; 4 juniors entente avec Teloché ;  
4 cadets entente avec Laigné ; 6 minimes entente avec Mulsanne ; 8 pupilles.

La saison 87/88 a vu la promotion d'un nouvel arbitre, ainsi que celle de 2 joueurs ayant obtenu un diplôme d'animateur. Les entraînements dirigés par ces animateurs ont lieu le mardi et le jeudi à partir de 19 heures pour les seniors, et le mercredi à 15 heures pour les jeunes.

En ce début d'année 88, je remercie les municipalités de St-Ouen et St-Biez, les dirigeants, les joueurs, les parents et les supporters de contribuer à la vie du club, et sans oublier nos sponsors qui ont su investir dans le sport.

Nous espérons vous voir nombreux pour encourager et applaudir nos joueurs, et n'oubliez pas notre bal du 30 avril 88 et notre tournoi en date du 8 mai 88.

Le Bureau



### Composition du bureau de L'U.S.S.O.B.

Président : Lechat S.

Vice-Président : Dabouineau  
D., Loyer X.

Secrétaire : Goéthal S.

Tresorier : Livet B.

Membres : Corvazier B., Bouillard S., Gaignon B., Pousse R., Gasselin L., Pousse Y., Loiseau Did., Pousse G., Papin D., Pasquier P., Marquis S., Loiseau Do., Baudry D.

## SECTION VOLLEY BALL

Chaque année, dans le bulletin communal, l'occasion nous est donnée de faire le point sur l'activité de la section volley-ball.

Un évènement a marqué ce début de saison 87/88. Il aurait pu avoir des conséquences fatales pour la survie du volley à St-Ouen St-Biez.

Le transfert de L'I.S.E.S. de St-Biez au Mans et la nécessité de prendre en charge les frais de fonctionnement du gymnase. La municipalité de St-Biez a répondu à notre appel, nous devons la remercier ; nous venons de remporter le premier set, mais attention le match n'est pas encore gagné. Il s'agit d'un accord provisoire.

En attendant, le volley continue à Chardonneux. Tant mieux !



### SAISON 1987 - 88

#### 1 — LES ÉQUIPES ENGAGÉES ET LES OBJECTIFS POUR LA SAISON :

— Équipe 1 féminine : Championnat régional féminin. Terminer à l'une des trois premières places du groupe (actuellement première).

— Équipe II féminine : Championnat départemental. Accéder au niveau départemental I.

— Équipe cadettes : Championnat de jeunes ligue des pays de la Loire. Composée de minimes et de cadettes, l'équipe devra trouver sa cohésion pour gagner quelques rencontres.

— Équipe seniors masculines : Championnat départemental I. L'équipe vient d'accéder à ce niveau. Éviter les deux dernières places pour ne pas descendre.

— École de volley : Composée d'une dizaine d'enfants, garçons ou filles à partir de 8 ans. Les nouveaux découvriront l'activité ; les enfants inscrits depuis 1 ou 2 ans se perfectionneront. Deux animatrices "école de volley" encadrent les enfants.

#### 2 — FORMATION DES CADRES :

Les animateurs, les éducateurs formés doivent constamment se recycler pour mieux maîtriser les nouvelles techniques. A partir de là, nous améliorerons la qualité des entraînements et l'encadrement des jeunes.

#### ACTUELLEMENT LA SECTION EST ANIMÉE PAR :

1 éducateur sportif breveté d'état (1<sup>er</sup> degré)

3 animateurs de jeunes (ils seront invités à se former entraîneurs d'équipes seniors, le stage est prévu début 88)

1 animatrice de jeunes commence à encadrer depuis le mois d'octobre 87

1 arbitre de ligue (niveau national II et III)

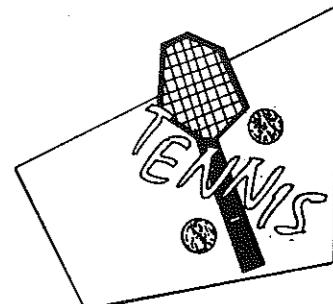
2 arbitres de district (niveau régional I et II)

Notre section a la chance de posséder dans ses rangs plusieurs "pédagogues" (enseignants, institutrices, professeurs). N'hésitez pas à nous confier vos enfants, ils seront conseillés par des gens avertis.

Le Président  
Thierry BOURGES

## COURT DE TENNIS

Il y a deux ans, plusieurs jeunes interviennent auprès du Maire pour obtenir la construction d'un court de tennis sur la commune.  
Ce court de très bonne qualité est réalisé. Il est en service depuis le 15 Août 1987.  
Une déception : Que le club sportif n'ait pas voulu prendre à sa charge la gestion du court.  
Une satisfaction : Le court, exploité par la Mairie en régie de recettes, et réservé pour l'instant, uniquement aux habitants de la Commune, s'autofinance pratiquement, puisque la régie a déjà encaissé 8 240 F.



St-Ouen-en-Belin, près

